



**Adopter le projet particulier PP27-0256 en vue de permettre la transformation du bâtiment situé au 8844, rue Notre-Dame Est à des fins d'école d'enseignement spécialisé, localisé entre le parc Clément-Jetté et la rue Mousseau.**

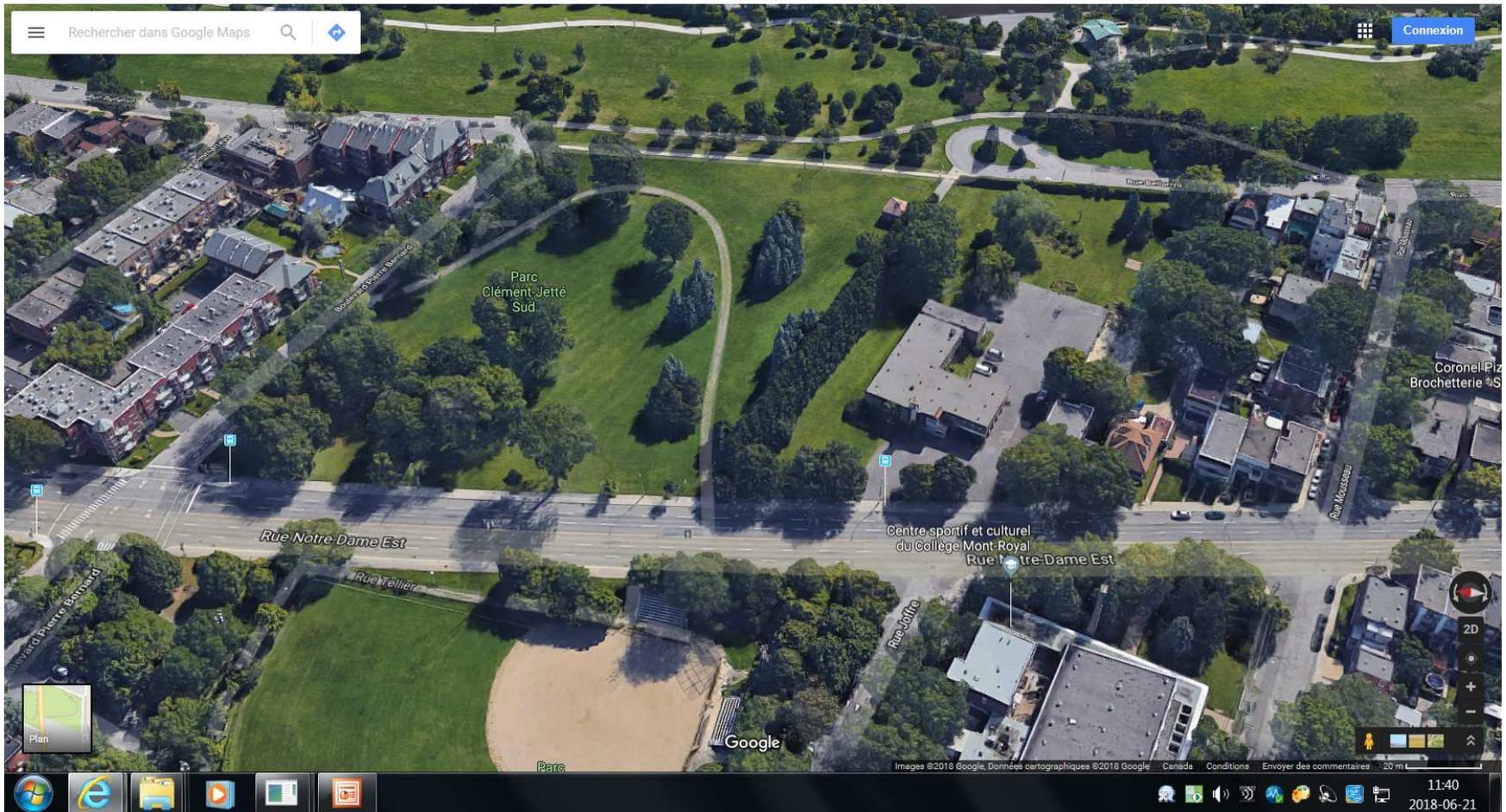
**Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve**

**Assemblée publique de consultation du 25 septembre 2018  
Dossier 1180603007**

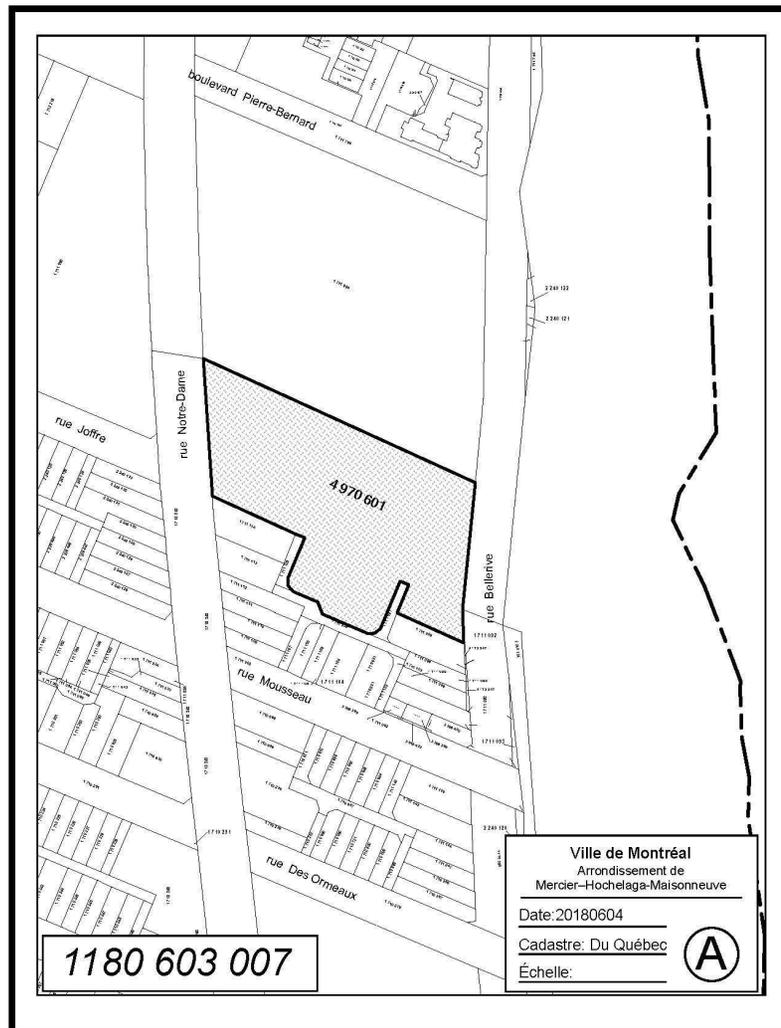
# Localisation



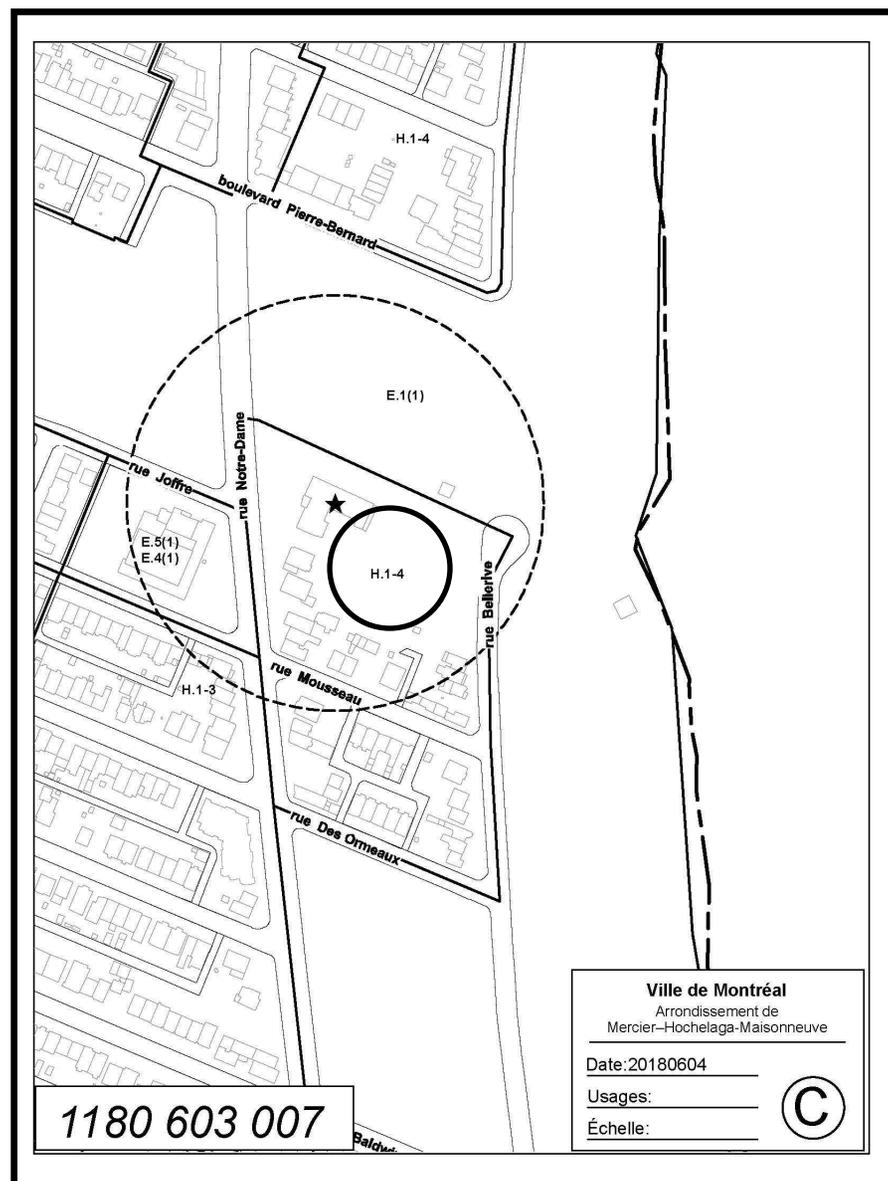
# Résidences 8844, rue Notre-Dame Est



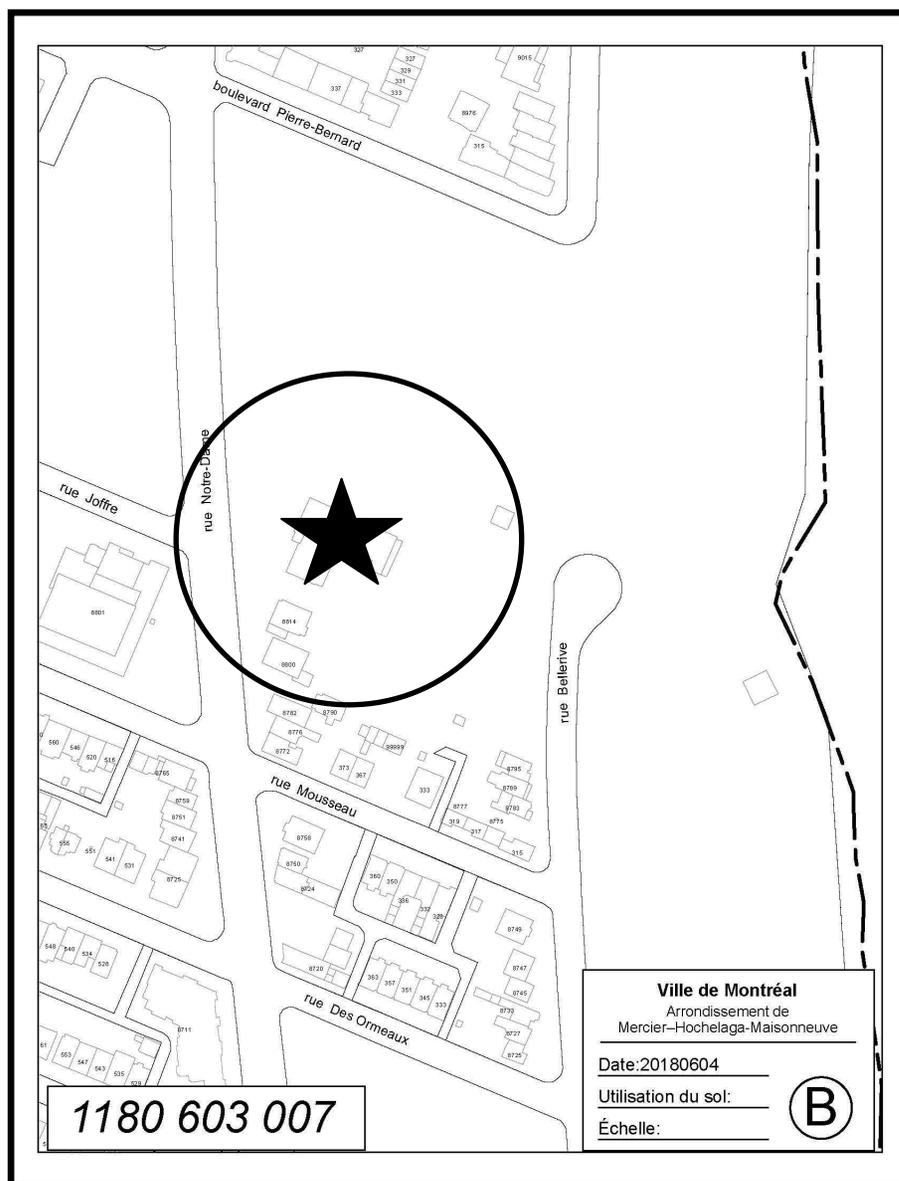
# Cadastre



# Usages prescrits, secteur d'habitation de catégorie H.1-4



# Utilisation du sol



## Description du projet



- Les travaux de transformation consistent à récupérer l'espace où se trouve actuellement les chambres à coucher pour y aménager 12 classes réparties sur les deux niveaux que compte l'immeuble.

# Dérogation



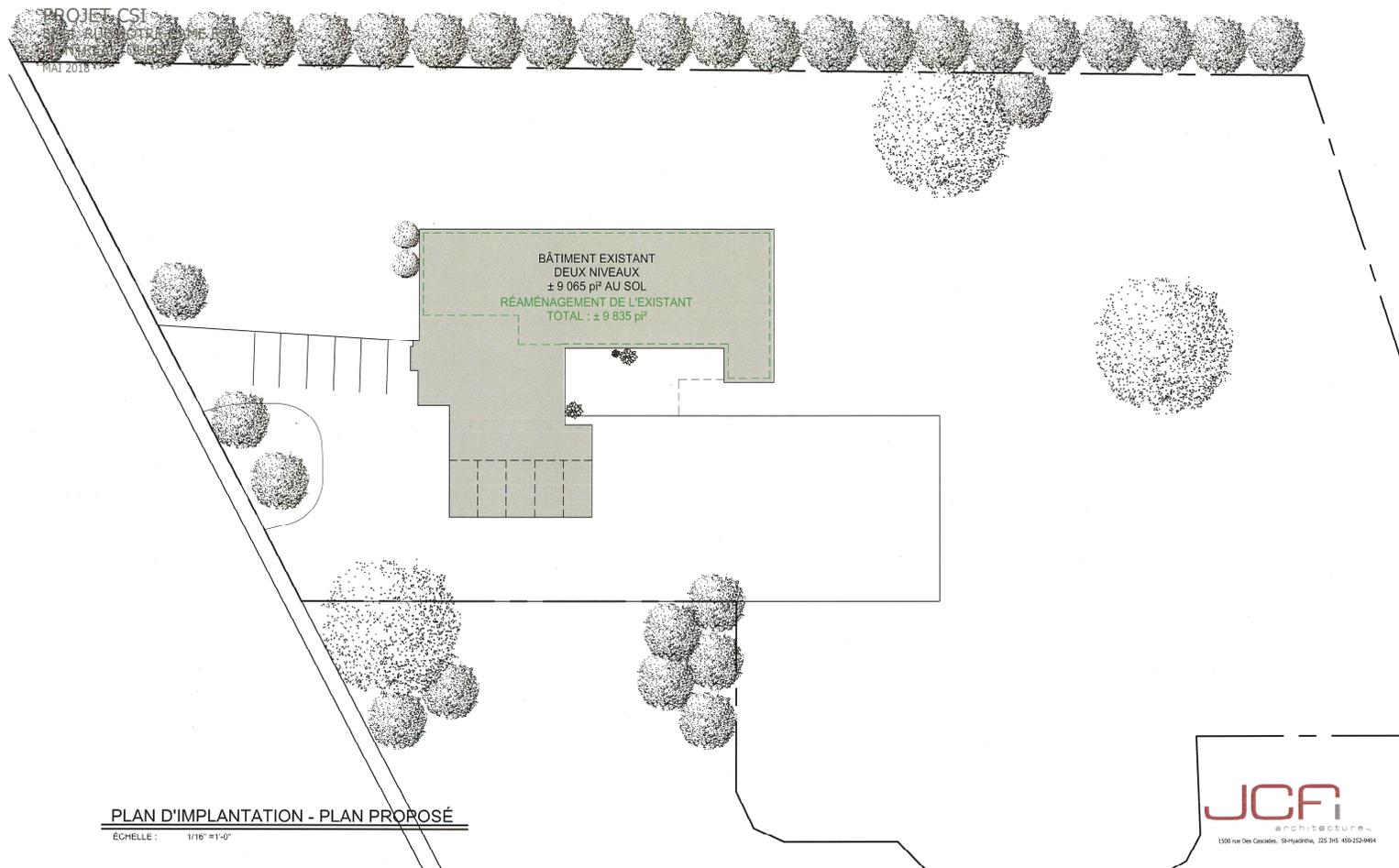
- Aux usages prescrits dans les secteurs d'habitation de catégorie H.1-4 où les écoles d'enseignement spécialisé ne sont pas autorisées (article 124).

# Centre d'intégration scolaire



- 19 employés composés principalement d'enseignants spécialisés en adaptation scolaire, de techniciens en éducation spécialisée, de travailleuses sociales, de psychologues avec en plus, le personnel de soutien administratif et celui affecté à l'entretien de l'édifice;
- La capacité d'accueil de l'établissement scolaire peut atteindre 75 étudiants. Les activités du Centre d'intégration scolaire sont déclarées d'intérêt public par le Ministère de l'éducation du Québec;
- L'organisme dispose de quatre mini-autobus et une fourgonnette afin d'assurer le transport d'environ 53 élèves.

# Plan d'implantation (existant)

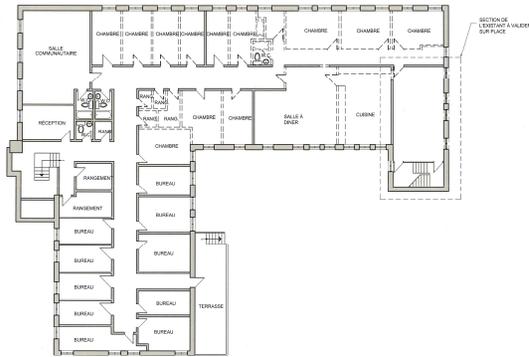




# Deuxième étage (8844 rue Notre-Dame Est)

PROJET CSI  
8844, RUE NOTRE-DAME EST  
MONTREAL, QUÉBEC  
MAY 2018

## Existant

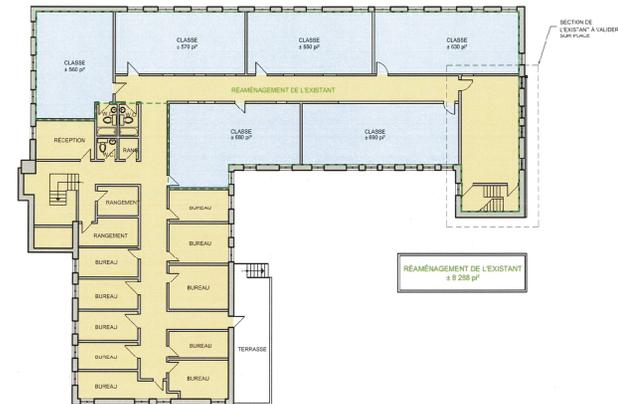


ÉTAGE - PLAN DE L'EXISTANT  
ÉCHELLE: 1/50' x 1/50'



DAME EST  
IC

## Proposé



ÉTAGE - PLAN PROPOSÉ  
ÉCHELLE: 1/50' x 1/50'



# Procédure



- Adoption du premier résolution;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption du second projet de résolution;
- Adoption de la résolution;
- Si requis, tenue d'un registre;
- Si requis, tenue d'un scrutin référendaire;
- Entrée en vigueur de la résolution et émission d'un permis de construction.

# Bâtiment (8844, rue Notre-Dame Est)



## Bâtiment (8844, rue Notre-Dame Est)



# Bâtiment (8844, rue Notre-Dame Est)

---



# Bâtiment (8844, rue Notre-Dame Est)



# 8844, rue Notre-Dame Est



---

***Merci pour votre attention***